



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/849

Attribution de subventions pour un montant de 5 000 euros aux associations AGF SCOP
Entreprises et Ronalpia pour le projet Fabrique à Solutions - Rebond

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGEY Camille

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/849 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT DE 5 000 EUROS AUX ASSOCIATIONS AGF SCOP ENTREPRISES ET RONALPIA POUR LE PROJET FABRIQUE A SOLUTIONS - REBOND (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le soutien de la Ville de Lyon aux acteurs de l'économie sociale et solidaire participe au développement durable et harmonieux du territoire.

Afin d'accompagner l'activité économique et artisanale, la Ville de Lyon prend des mesures spécifiques pour répondre aux effets générés par la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19. Cela passe notamment par l'aide à l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire.

Dans le prolongement du dispositif « Fabrique à solutions » initié en 2019 avec le soutien de la Métropole de Lyon, l'association AGF SCOP Entreprises/Alter'Incub et l'association Ronalpia souhaitent lancer en 2021 un dispositif d'accompagnement, « Rebond », à destination des entreprises sociales impactées par la crise sanitaire et pour lesquelles ses effets conjoncturels pourraient avoir des conséquences structurelles.

Dans le cadre de ce dispositif et afin d'affiner l'analyse des besoins et d'adapter l'accompagnement, les deux structures ont diffusé un questionnaire du 9 au 31 décembre 2020 via les réseaux sociaux ainsi qu'auprès des labellisés Lyon Ville Equitable et Durable.

L'analyse des réponses reçues a permis de mettre en avant que :

- 57,6% des entreprises sociales se déclarent fortement impactées par la crise ;
- 32,2% d'entre elles ont moins de 2 mois de trésorerie pour couvrir le fonctionnement de leur structure.

Au regard de cette tendance, les deux structures proposent de repositionner le dispositif « Rebond » du projet Fabrique à Solutions (l'accompagnement pourrait concerner 10 structures de plus d'un salarié, impactées par la crise, et n'ayant pas bénéficié d'un autre accompagnement).

Les deux associations sont solidaires de la bonne réalisation de ce programme d'accompagnement et sont engagées respectivement à 50 % sur la réalisation des objectifs.

I- Champs d'intervention et objet des associations :

L'association AGF SCOP Entreprises a pour objet :

- de fournir à ses membres les moyens humains nécessaires à la réalisation de leur projet vis-à-vis des Sociétés adhérentes des Unions régionales membres de l'association ;

- d'apporter conseils et prestations aux entreprises coopératives de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des autres régions qui souhaiteront recourir aux services de l'association ;
- de mener toutes autres actions susceptibles de conforter et de développer les Sociétés adhérentes des Unions Régionales membres de l'association.

L'association Ronalpia a pour objet :

- de promouvoir la création et le développement d'entreprises sociales pérennes et à fort impact social ;
- d'apporter un accompagnement stratégique, un soutien logistique, un réseau de partenaires techniques et financiers à des porteurs de projets ;
- de faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux en Rhône-Alpes ;
- de contribuer au développement de l'entrepreneuriat social, à sa professionnalisation et à l'optimisation de son impact sur le territoire rhônalpin par des initiatives porteuses de sens.

II- Objectifs et modalités opérationnelles du programme :

L'objectif du repositionnement du dispositif Rebond de la Fabrique à Solutions est double :

- apporter aux entreprises sociales du territoire un accompagnement de circonstance et leur offrir un espace d'échange et d'appui entre pairs pour amortir les conséquences de cette crise économique inédite ;
- s'appuyer sur les expertises de l'écosystème pour avoir un effet levier le plus important pour renforcer et développer l'aide apportée aux structures en difficulté.

Afin de répondre à ces enjeux, les deux associations ont identifié plusieurs leviers :

- mobiliser les bons financements pour rebondir : réactualiser son plan de trésorerie et identifier les aides adaptées ;
- consolider son plan de reprise commerciale ;
- renforcer la posture du dirigeant ;
- réadapter son offre dans un contexte de crise.

En matière de modalités d'accompagnement, elles proposent :

- des accompagnements individuels, collectifs et échanges entre pairs (co-développement) ;
- une mobilisation de mécénat de compétence via la fondation Émergence avec la possibilité de poursuivre cet accompagnement dans le temps ;
- un fonctionnement par promotion (appel à projet courant février) ;
- un accompagnement de 3 mois à raison d'une journée par mois.

Par délibération n° 2020/362 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a accordé à l'association AGF SCOP Entreprises dans le cadre du partenariat entre la Ville de Lyon et Alter'incub une subvention de 7 000 € pour continuer à développer ses actions d'accompagnement autour de l'innovation sociale et de l'entrepreneuriat social à Lyon.

Par ailleurs, par cette même délibération, il a accordé à l'association Ronalpia une subvention de 7 000 € pour l'accompagnement d'entreprises sociales lyonnaises.

Pour réaliser le projet de la « Fabrique à solutions - Rebond », AGF SCOP Entreprises et Ronalpia sollicitent chacune la Ville de Lyon pour une subvention de 2 500 €

Le budget prévisionnel de l'action pour chaque structure est de 23 250 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue une subvention de 2 500 € à AGF SCOP Entreprises et une subvention de 2 500 € à Ronalpia pour leur projet « Fabrique à Solutions - Rebond ».

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/362 du 19 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International -
Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 5 000 €, sont allouées aux associations suivantes :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
AGF SCOP Entreprises/Alter'Incub	10 avenue des Canuts 69120 Vaulx en Velin	Fabrique à solutions – rebond, en co-portage avec l'incubateur Rhonalpia	2 500 €
Ronalpia	47 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon	Fabrique à solutions – rebond, en co-portage avec AGF SCOP Entreprises	2 500 €
Total			5 000€

- 2- La dépense de 5 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET